



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

QU'à sa séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Grosses-Roches a déposé le projet de règlement numéro 384;

QUE la loi prévoit l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal suivant l'élection générale;

QUE ledit projet de code d'éthique et de déontologie peut se résumer comme suit :

- Le codé énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider les élus;
- Le code détermine d'abord les principales valeurs auxquelles adhèrent les élus. Les six valeurs énoncées sont les suivantes :
 - L'intégrité des membres du conseil municipal;
 - L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal;
 - La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
 - Le respect et la civilité;
 - La loyauté envers la municipalité;
 - La recherche de l'équité.

Les règles déontologiques du code prévoient notamment des règles concernant :

- L'indépendance du jugement des élus;
- Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou les autres inconduites;
- Les dons, les marques d'hospitalité et les autres avantages;
- L'utilisation des ressources de la municipalité;
- L'obligation de participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;
- L'après-mandat.

Le code prévoit également les sanctions auxquelles s'expose un élu qui agirait en contravention des règles établies.

QUE le conseil municipal prévoit adopter ce règlement lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 2 février 2026, à 19 h30, à l'endroit habituel des délibérations, au 159, rue Mgr Ross, à Grosses-Roches;

QU'une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière, au bureau municipal de Grosses-Roches au 100 Route 132 Ouest à Grosses-Roches, durant les heures normales de bureau, à compter de ce jour.

GROSSES-ROCHES, le 15 janvier 2026

La greffière,

Linda Imbeault
LINDA IMBEAULT
